

ROUBAIX

LE PATRIOTISME DE M. MOTTE

Le millionnaire patron à face d'ogre M. Eugène Motte, conseiller général, n'a pas encore répondu à l'accusation que nous avons portée contre lui.

Est-il vrai oui ou non, qu'un ouvrier ayant été faire une période de 28 jours au régiment ait reçu son livret quand il est revenu pour prendre le travail à l'usine Motte et Delescluse, boulevard de Belfort.

La parole est à M. Eugène Motte.

C'est la troisième fois que nous portons cette accusation, et M. Motte n'y a pas encore répondu. Il s'en gardera bien, du reste, car il ne pourra nier. Aussi, désormais, quand il viendra encore parler de son patriotisme dans les réunions, il manquera-t-il pas de lui crier son vrai nom : Rumiote !

LA LOI SUR LE TRAVAIL DES FEMMES

et des Enfants

Des infractions nombreuses & la loi du 25 octobre 1892 sont commises journalièrement par de nombreux usines de Roubaix. Les échelles semblent être assurées de l'impossibilité, tant ils se gênent pour les commettre.

Il faut pourtant que cet état de choses cesse. Des aujourd'hui, nous signaleront toutes les infractions commises dans les usines. Mais il faut que les travailleurs nous aident dans cette tâche : il faut qu'ils nous fassent connaître les illégalités qu'ils commettent.

M. l'Inspecteur du Travail sera mis au courant par nous de tous les cas qui doivent attirer son intervention. Nous saurons alors si on peut punir les patrons coupables ou si la loi, devant protéger la femme et l'enfant contre l'exploitation capitaliste, va continuer à rester lettre morte.

Les travailleurs qui nous fourriront des renseignements seront suffisamment compromis, car jamais nous ne ferons connaître leur nom. Ils pourront donc ainsi, en toute sécurité, nous apprendre ce qui se passe dans leurs usines.

Mais nous ne veulons pas qu'il y ait des impairs. A cet effet, nous puissions les articles de la loi de 1892 qui intéressent spécialement les travailleurs de notre région. Il sera aussi facile de constater les infractions.

Voici ces articles :

Art. 3. — Les enfants ne pourront être employés dans les usines avant l'âge de treize ans. Exception est faite pour les enfants qui auraient obtenu leur certificat d'études primaires. Cela pourra travailler à partir de douze ans, à condition qu'ils soient munis d'un certificat d'aptitude physique, délivré par un docteur, constatant qu'ils sont forts assez pour travailler.

Art. 3. — Les enfants de l'un & de l'autre sexe âgés de moins de seize ans ne pourront être employés à un travail effectif de plus de dix heures par jour.

Les jeunes ouvrières et ouvrières de seize à dix-huit ans ne peuvent être employées à un travail effectif de plus de soixante heures par semaine, sans que le travail journalier puisse excéder cent heures.

Les filles au-delà de dix-huit ans et les femmes ne peuvent être employées à un travail de plus de cent heures par jour.

Les heures de travail et dossiers indiqués seront couplés par un ou plusieurs repas dont la durée totale ne devra être inférieure à une heure, et pendant lesquelles le travail sera interrompu.

Art. 4. — Les enfants âgés de moins de dix-huit ans, les filles ménagères et les femmes ne peuvent être employées à aucun travail de nuit.

Tout travail entre neuf heures du soir et cinq heures du matin est considéré comme travail de nuit ; toutefois, le travail sera autorisé de quatre heures du matin à dix heures du soir quand il sera réparti entre deux postes d'ouvriers ne travaillant pas plus de neuf heures chacun.

Le travail de chaque équipe sera coupé par un repos d'une heure au moins.

Art. 5. — Les enfants de moins de dix-huit ans et les femmes ne pourront travailler plus de six jours par semaine.

Une averse apposée dans l'atelier doit indiquer le jour adopté pour le repos hebdomadaire.

Voilà les principaux artéfacts les travailleurs de venir connaitre. Si d'autres sont utilisés, nous les ajouterons.

Nous espérons qu'ils sauront faire leur devoir tout entier. C'est pour eux, c'est pour leurs enfants qu'ils le feront. Tous les soirs nous serons à leur disposition dans nos bureaux pour en tirer et communiquer leurs plaintes.

VOL IMPORTANT DANS UNE BRASSERIE

Deux arrestations

Un vol qui démonte une rare audace a été accompli, l'avant dernière nuit, à la brasserie "Union" auquel d'Avans. Dimensions de suite que les voleurs ont été arrêtés et qu'ils sont maintenant sous les verrous.

Vers minuit, le concierge aperçut deux individus qui redéparaient de la brasserie. L'allant qui c'était des voleurs, il a rendu immédiatement au poste de police du quartier où il mena des agents.

Trois ou quatre personnes étaient descendues de l'ascenseur et arrivèrent bientôt à la brasserie où ils visiterent en détail. Ils ne trouvèrent point les voleurs, mais ils constatèrent sur la chaussée des traces de pas qui, évidemment, avaient été faites récemment.

Les agents sortirent, croyant avoir manqué les voleurs.

En sortant, ils furent très surpris de voir qu'il y avait encore de la lumière à l'estaminet attenant à la brasserie et tenu par le nommé Oscar Louvet, âgé de 41 ans. Ils l'apportent, c'est le cabaretier lui-même qui vient leur ouvrir.

Il était sans chaussettes et ses bas étaient pleins de boue.

Aux questions qui lui furent posées, il répondit qu'il venait seulement de rentrer chez lui après avoir été voir un sur malade, rue de la Conférence. Les agents firent remarquer qu'il était étrange que ses bas soient complètement mouillés et sates alors que ses chaussettes, placées près de part et d'autre, étaient propres et sèches.

Louvet se trouva quand les agents lui demandèrent d'ouvrir présentant quatre cruches de liqueurs qui se trouvaient dans son estaminet, en dehors d'une table. Il tint à déclarer qu'elles avaient été volées à la brasserie par un nommé Edouard Largillier, âgé de 40 ans, tireur de vins, débardeur, rue Caen.

Ce jeune homme avait travaillé à la brasserie "Union" qu'il avait quittée il y a environ six mois. Il avait conservé par-dessus une clé de la porte avec laquelle il lui avait été facile de s'introduire.

Gardant à vue Louvet, les agents allèrent arrêter Largillier à son domicile. Une perquisition faite dans la cave du cabaretier fit encore découvrir un fil de lierre de 10 litres qui avait été également volé à l'Union.

Le montant des liqueurs volées n'éleva

à environ 300 francs. M. Châtel, commissaire de police, a interrogé des témoins dans la journée d'hier. L'arrestation de Louvet et de Largillier a été maintenue.

Autres voies

Samedi, dans la soirée, Emilia Voelkers, 54 ans, journalière, demeurant au garni à l'estaminet qui fait le coin de la rue St-Jean et de la rue de Lannoy, entraîna dans la cour Desrumaux, rue Ste-Elizabeth, où, apercevant un pantalon sur une corde, elle s'en empara.

Aperçue par une femme, elle entra dans un cabinet d'aisances et y jeta son larcin. Quand la police, qui avait été appelée, arriva, Emilia Voelkers n'a avoir commis la vol. Mais le pantalon, qui avait une valeur de 10 francs fut découvert dans un endroit où ce ne sent pas la rose.

Emilia Voelkers a été arrêtée et sera conduite à Lille aujourd'hui.

Dans la nuit du samedi à dimanche, des malfaiteurs restés inconnus ont pénétré dans la cave de l'habitation de M. Leveugle, demeurant au 1^{er} étage de l'avenue de l'usine Amédée Prouvost, au rez-de-chaussée.

Pour pénétrer ils ont brisé la chaîne du serrurier et l'ont enlevé. Ils ont pris du beurre, du vin et des vêtements, le tout représentant une somme de 100 fr. Ce n'est qu'en se levant dimanche matin que M. Leveugle a constaté le vol.

Une enquête a été ouverte par M. Broigne, à qui plainte a été portée par les commis.

Le concert-Conférence à La Paix

La société de Secours mutuels, qui a son siège à la coopérative La Paix, avait organisé pour hier un concert conférence.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Les travailleurs doivent être assurés de l'impossibilité, tant ils se gênent pour les commettre.

Il faut pourtant que cet état de choses cesse. Des aujourd'hui, nous signalerons toutes les infractions commises dans les usines. Mais il faut que les travailleurs nous aident dans cette tâche : il faut qu'ils nous fassent connaître les illégalités qu'ils commettent.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.

Le concert a réussi, on ne peut mieux.

Le 25 novembre 1892 sera dédiée à l'inauguration de l'asile d'Alzette.